

VOUS PRENEZ VOTRE PENSION ?

Rejoignez-nous !



Des origines à nos jours

Fondée en 1969, l'AIACE n'a cessé de se développer en nombre et en efficacité. En 2025, elle rassemble à peu près la moitié des pensionnés. Reconnue par toutes les Institutions et tous les organes communautaires (Commission, Parlement, Conseil, Cour de Justice, Comité économique et social, Comité des Régions, Cour des Comptes) comme l'organisation représentative des pensionnés, elle a essaimé au-delà des sièges en créant des sections dans un grand nombre de pays de l'Union.

Partenaire des services administratifs à Bruxelles, Luxembourg et Ispra, elle fonctionne comme relais de ces derniers, tant dans ces trois lieux que dans les autres lieux de résidence des retraités.

17 sections nationales:

Allemagne		Italie	
Autriche		Luxembourg	
Belgique		Pays-Bas	
Danemark		Pologne	
Espagne		Portugal	
Finlande		Royaume-Uni	
France		Suède	
Grèce		Tchéquie	
Irlande			

Statut juridique

L'AIACE est une asbl – association internationale sans but lucratif – de droit belge, ayant son siège à Bruxelles. Elle est gérée par un Conseil d'administration composé de deux membres par section nationale, avec à sa tête une présidence assistée d'un Bureau. Un congrès, dénommé « Assises », est organisé chaque année : elles associent, d'une part, l'assemblée générale et des séances de travail et d'information, d'autre part, des manifestations conviviales. Tous les membres de l'AIACE peuvent y participer.

Objectifs

L'AIACE assure la représentation de tous les pensionnés auprès des services de pension des différentes institutions et auprès du PMO. Dans les comités paritaires aussi bien que dans le cadre de rencontres spécifiques entre l'AIACE et les administrations, l'association met en évidence les problèmes spécifiques des pensionnés, par exemple en ce qui concerne la fracture numérique ou la coordination avec les systèmes nationaux de santé, et œuvre à proposer des solutions pertinentes et opérationnelles. Par le sérieux de ses actions et la qualité de ses représentants, l'AIACE a instauré avec les administrations des institutions des rapports de collaboration efficaces.

Méthode d'adaptation des pensions

La méthode annuelle d'adaptation des rémunérations et pensions est inscrite dans le Statut. Applicable expressément jusqu'en 2023 mais aussi au-delà par

tacite reconduction, elle garantit l'évolution parallèle des salaires et des retraites. L'AIACE est représentée dans le Groupe de travail Rémunérations qui examine et commente les résultats des calculs d'Eurostat à la base des adaptations.

Information des membres

Le site web de l'AIACE internationale est régulièrement mis à jour. Il contient à la fois les informations relatives à l'organisation, des documents de référence en provenance des institutions, de nombreux guides et autres documents utiles établis par les experts de l'association, des informations de contact, etc., en libre accès (sans EU Login).

Le magazine AIACE VOX est publié trois fois par an par le Bureau international et adressé à tous les membres. Plusieurs sections nationales diffusent également leur propre bulletin à leurs membres. L'AIACE contribue également au contenu des bulletins « info-seniors » publiés par la DG HR de la Commission. La communication avec les adhérents est assurée à la fois par voie électronique et par courrier papier.

Solidarité et Entraide

Grâce à l'apport de nombreux bénévoles, les sections proposent divers services pour aider les membres dans leurs démarches auprès des administrations mais aussi pour d'autres aspects de leur quotidien : visites en maison de retraite ou séances de formation informatique, notamment pour les applications du PMO et de l'administration en constante évolution.

Une assistance individuelle est également possible grâce aux bénévoles sociaux qui aident les adhérents à gérer leurs démarches auprès des services pensions ou du PMO, y compris par une intervention directe si nécessaire. Enfin, l'AIACE offre également une assistance juridique sous forme de conseils aux adhérents qui la sollicitent.

Il faut souligner que l'association accorde une attention particulière aux titulaires de pensions de survie qui ne sont pas d'anciens agents des institutions, souvent peu ou mal informés de leurs droits et des procédures à suivre et ne maîtrisant pas toujours l'anglais ou le français.

Autres actions

Les sections nationales proposent une panoplie d'activités socio-culturelles: sorties au théâtre, visites de musées ou d'expositions, conférences, participation à divers clubs créés dans les sections, voyages, etc.

Assurances complémentaires

* L'Assurance Accidents AIACE : à la pension, les retraités ne sont plus couverts par la Commission contre les accidents mais ils gardent bien entendu la couverture de la Caisse de Maladie. L'assurance Accidents AIACE est équivalente à celle qui couvre les actifs : pas de plafond de remboursement ; paiement d'un capital de compensation en cas d'invalidité permanente ou partielle; en cas de décès, paiement aux ayants-droit d'un

capital ; couverture dans le monde entier y compris en cas de terrorisme. Possibilité de s'assurer jusqu'à l'âge de 80 ans.

* L'Assurance Hospitalisation AIACE : avec ou sans couverture accident, avec ou sans franchise, couverture à vie et dans le monde entier. L'affiliation est possible jusqu'au jour précédent le 69ème anniversaire ou dans les 12 mois suivant la cessation de fonctions. L'indexation est annuelle mais n'est pas augmentée en fonction de l'âge.

Un conseil: lire attentivement les contrats proposés, surtout les mécanismes d'indexation (certains augmentent sensiblement en fonction de l'âge), et notamment les bas de pages en italiques.

A noter: L'assureur (CIGNA) organise des permanences dans les locaux de l'Association internationale (VM18 03-013) et par vidéo. Cigna peut être contacté par courriel info@eurprivileges.com et par téléphone +32 3 217 65 76.

Nous contacter

AIACE Internationale
Rue Van Maerlant, 18 - 3/13
1000 Bruxelles
Belgique
+32-2-295.29.60
aiace-int@ec.europa.eu
<https://aiace-europa.eu>

ARE YOU ABOUT TO RETIRE?

Come and join us !



From its origins to the present day

AIACE was founded in 1969 and has constantly increased both its membership and its effectiveness. In 2025, about half of all pensioners who have retired from all the EU institutions and all EU bodies are members. Recognized by all those entities (Commission, Parliament, Council, Court of Justice, Economic and Social Committee, Committee of the Regions, Court of Auditors) as the representative organization of pensioners, it has expanded beyond its headquarters by creating sections in a large number of EU countries.

It is a partner of the administrations in Brussels, Luxembourg and Ispra, and acts as an intermediary for them, both in these three places and in the other places where pensioners live.

17 national sections:

Austria		Italy	
Belgium		Luxembourg	
Czechia		Netherlands	
Denmark		Poland	
Finland		Portugal	
France		Spain	
Germany		Sweden	
Greece		United Kingdom	
Ireland			

Legal status

It is based in Brussels. As an international non-profit association under Belgian law, AIACE is managed by a President, assisted by a Bureau, and a Management Board composed of two members per section. A congress is organized every year; it combines the Annual General Meeting with workshops and information sessions as well as social events.

AIACE's aims

AIACE represents all pensioners in the pension departments of the various institutions and in the PMO. In joint committees as well as in specific meetings between AIACE and administrations, the association highlights the specific problems of pensioners, for example as regards the digital divide or coordination with national health systems, and works to propose relevant and operational solutions. Through the seriousness of its actions and the quality of its representatives, AIACE has established effective working relationships with the institutions' administrations.

Method for updating pensions

The annual method for updating salaries and pensions is enshrined in the Staff Regulations. Expressly applicable until 2023 but also tacitly renewable beyond that date, it guarantees the parallel evolution of salaries and pensions. AIACE is represented in the Remuneration Working Group, which examines and comments on the results of the Eurostat calculations on which the adjustments are based.

Information for members

The AIACE International website is regularly updated. It contains information about the organisation, reference documents from the institutions, numerous guides and other useful documents drawn up by the association's experts, contact information, etc., all freely accessible (without EU Login).

A three-monthly magazine (VOX) is published by the International Bureau and sent to all members. Several national sections also distribute their own newsletters to their members. AIACE also contributes to the content of the 'info-seniors' newsletters published by the Commission's DG HR. Communication with members takes place both electronically and on paper.

Solidarity and mutual support

Thanks to the contribution of numerous volunteers, the sections offer a range of services to help members with their dealings with the administrations, as well as with other aspects of their daily lives: visits to retirement homes or IT training sessions, particularly for the constantly evolving PMO and administration applications.

Individual assistance is also available thanks to social volunteers who help members manage their dealings with pension services or the PMO, including direct intervention if necessary. Finally, AIACE also offers legal assistance in the form of advice to members who request it.

It should be emphasised that the association pays particular attention to survivors' pensioners who are not former staff of the institutions, who are often poorly informed about their rights and the procedures to follow, and who do not always speak English or French.

Other actions

The national sections offer a wide range of socio-cultural activities: theatre outings, visits to museums or exhibitions, lectures, participation in various clubs set up by the sections, trips, etc.

Supplementary insurance policies

* AIACE Accident Insurance: when they retire, pensioners are no longer covered by the Commission against accidents, but they do of course retain the cover provided by the Sickness Insurance. AIACE accident insurance is equivalent to the cover provided for active staff: no ceiling on reimbursements; payment of a lump sum in the event of permanent or partial invalidity; in the event of death, payment of a lump sum to beneficiaries; worldwide cover, including in the event of terrorism. You can be insured up to the age of 80.

* AIACE Hospitalization Insurance: with or without accident coverage, with or without deductible; lifetime and worldwide coverage. Membership is possible until the day before your 69th birthday or within 12 months of leaving the service. Indexation is annual but the premium does not increase with age.

A word of advice: read the contracts offered by other companies carefully, especially what they have to say about the indexation systems (some charges increase significantly with age), and in particular the footers in italics.

Please note: the insurer (CIGNA) organizes individual appointments during certain periods on the premises of AIACE International (VM18 03-013), which can also be contacted by video link. Cigna can be contacted by email at info@eurprivileges.com and by phone on +32 3 217 65 76.

Our contact details

AIACE International
Rue Van Maerlant, 18 - 3/13
1000 Brussels
Belgium
+32-2-295.29.60
aiace-int@ec.europa.eu
<https://aiace-europa.eu>